

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2015

PROCÈS-VERBAL

Séance du 14 octobre 2015

Membres :

Composant le Conseil : 39

En exercice : 39

L'an deux mille quinze, le quatorze octobre à vingt heures seize, le Conseil municipal de la Commune de Stains, légalement convoqué le six octobre deux mille quinze, s'est réuni salle du Conseil, à l'hôtel de Ville de Stains, sous la présidence de Monsieur Azzédine TAÏBI, maire.

Étaient présents :

M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Lidia AMZAL, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Laurent TUR.

Étaient absents représentés :

| MANDANTS | Donne pouvoir à | MANDATAIRES |
|--------------------------|------------------------|--------------------------------|
| M. Olivier MATHIS | Donne pouvoir à | M. Azzédine TAÏBI |
| Mme Najia AMZAL | Donne pouvoir à | Mme Nabila AKKOUCHE |
| M. Michel LE THOMAS | Donne pouvoir à | Mme Nadia ZEHOU |
| M. Géry DYKOKA NGOLO | Donne pouvoir à | Mme Angèle DIONE |
| M. Zaïha NEDJAR | Donne pouvoir à | Mme Favella HIMEUR |
| Mme Françoise ABDERIDE | Donne pouvoir à | Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN |
| M. Jean Claude DE SOUZA | Donne pouvoir à | M. Lamine SAÏDANE |
| M. Erol ERSAN | Donne pouvoir à | Mme Lidia AMZAL |
| Mme Najewa HAMMANI | Donne pouvoir à | M. François VIGNERON |
| Mme Fatima DRIDER | Donne pouvoir à | Mme Sylvie JEANNOT |
| Mme Evelyne SEEGER | Donne pouvoir à | M. Madi BOINA BOINA |
| Mme Marie-Claude GOUREAU | Donne pouvoir à | M. Julien MUGERIN |
| M. Sean NKOLO MAYE | Donne pouvoir à | M. Laurent TUR |

Étaient absents :

M. Khader ABDELLALI

Sont arrivés en cours de séance :

M. Olivier MATHIS à l'affaire n° 2

Mme Khalida MOSTEFA SBAA à l'affaire n° 6

Secrétaire de séance : Monsieur Kassem IDIR

En préambule, **Monsieur le Maire** indique que le Conseil municipal devait se réunir rapidement pour délibérer sur le périmètre du futur Établissement Public Territorial (EPT). Il annonce que la prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le 19 novembre ; la délégation des Maires de Genolhac sera présente.

Affaire n° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS par mandat, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUSA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR).

DÉSIGNE Monsieur Kassem IDIR, Adjoint de quartier, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Affaire n° 2 - Avis sur le périmètre de l'établissement public territorial dit « T6 » comprenant la commune de Stains

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique que le Conseil municipal doit se prononcer sur le périmètre du futur établissement public territorial qui comprend Stains. L'actuel Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) répondant au nom de Plaine Commune sera transformé en un établissement public territorial, dont le périmètre est dit « T6 ». Le futur établissement public territorial a la particularité de conserver les frontières et le périmètre de l'actuel Établissement Public de Coopération Intercommunale qu'il remplacera. Le Conseil communautaire a rendu un avis favorable sur le périmètre du T6 et a émis le souhait que l'établissement public territorial garde le nom de « Plaine commune », puisqu'il est possible de conserver le nom des Établissements Publics de Coopération Intercommunale qui disparaîtront. Il faut rappeler que la réforme territoriale en cours fait suite à la loi NOTRe adoptée le 7 août 2015. Cette loi porte sur la nouvelle organisation territoriale au sein des institutions, et son article 59 prévoit la mise en place de la métropole du Grand Paris. Il est prévu de créer 12 territoires au sein de la future métropole : Stains appartiendra au territoire dit « T6 ». Par courrier du 18 septembre 2015, le Préfet de région a sollicité les conseils municipaux afin qu'ils rendent un avis sur le projet de décret fixant le périmètre du siège de l'établissement public territorial. Une fois tous les avis rendus par les conseils municipaux, le décret pourra être mis en application. Il faut que les règles de gouvernance, les projets et l'articulation à mettre en place avec les instances métropolitaines puissent être effectives. Cela mettra un certain temps. **Monsieur le Maire** indique avoir assisté, la semaine précédente, au conseil syndical de la métropole dans les locaux du Conseil départemental des Hauts-de-Seine : les débats sur la délimitation des futurs établissements publics territoriaux sont importants, les découpages proposés ne faisant pas toujours l'unanimité, et notamment au regard de ce que les futurs établissements publics territoriaux tels que prévus remettront en question des démarches et initiatives existantes. Des débats voient également le jour en matière de finances, notamment à propos de la péréquation qui pourrait mettre des territoires en difficulté et pour lesquels il y aurait besoin davantage de péréquation. Enfin, les débats se poursuivent au sujet de la gouvernance, notamment sur les projets que la métropole souhaite porter à son échelle et sur la prise en compte des

projets portés par les établissements publics de coopération intercommunale au sein de cette nouvelle organisation. Il est aussi question de la place et du rôle des institutions locales que sont les collectivités. Le Conseil municipal est donc invité à émettre un avis sur le périmètre dit « T6 » tel que prévu par le projet de décret.

Julien MUGERIN constate qu'il reste des incertitudes quant aux compétences des établissements publics de coopération intercommunale au sein du Grand Paris. Il s'interroge également sur la désignation des élus de Stains au sein du périmètre « T6 », et notamment sur la question de savoir si la Ville aura toujours 7 représentants dans Plaine commune.

Monsieur le Maire explique que le Conseil municipal doit, dans un premier temps, émettre un avis sur le périmètre et que lors de la prochaine séance du Conseil municipal, ce dernier sera invité à désigner les conseillers municipaux qui représenteront la commune de Stains au sein du territoire T6. La commune de Stains sera bien représentée par 7 conseillers municipaux, comme c'est actuellement le cas au sein de la communauté d'agglomération Plaine Commune. S'agissant des compétences et des délégations des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), les discussions sont encore en cours, notamment au regard de ce que les compétences transférées ne seront pas nécessairement les mêmes d'un EPCI à l'autre. À titre d'exemple, au sein de la communauté d'agglomération Plaine Commune, la compétence de la lecture publique a été transférée, ce qui n'est pas le cas de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale Est Ensemble qui, de son côté, a vu le transfert de la compétence relative aux bassins nautiques. Lors d'un prochain conseil communautaire, cette question sera sans aucun doute examinée et des propositions seront émises sur le transfert, l'extension ou la suppression des compétences du futur établissement public territorial.

Francis MORIN souhaite resituer la réforme territoriale au regard des conséquences de l'urbanisation croissante et du transfert des compétences aux collectivités locales. L'urbanisation a construit des métropoles, au sens géographique du terme, qui exigent une plus grande coordination, mutualisation et coopération. Pour y parvenir, il est nécessaire de mettre en place des instances comme le Grand Paris. Toutefois, la réflexion relative à la gouvernance à l'échelle de la métropole doit être motivée au regard de la tendance qu'est le séparatisme social : les citoyens souhaitent vivre dans des conditions toujours meilleures et le regard des autres fonctionne aujourd'hui sur le niveau social, ce qui conduit inévitablement à un séparatisme social de plus en plus important dans la géographie des communes. Le sociologue Éric MAURIN a étudié cette question : il y a en effet, d'une part, des zones de plus en plus pauvres desquelles les habitants ne peuvent pas sortir et, d'autre part, un phénomène de gentrification grandissant. Le séparatisme social finit par remettre en question les fondements de la démocratie ; l'argumentaire en faveur du Grand Paris repose sur la correction de ce séparatisme social et sur un meilleur mélange des populations et des activités afin de contrer la tendance croissante au déséquilibre qui touche la société. La mise en place de la métropole du Grand Paris est donc souhaitable, mais il faut rappeler que les lois de Dominique Voynet et Jean-Pierre Chevènement relatives à la coopération intercommunale reposaient sur un processus lent et progressif de construction des identités et d'appropriation par la population de ces identités. Ce fut le cas pour Plaine Commune qui est devenu un bassin de vie et d'emploi qui a du sens. Francis MORIN se réjouit du périmètre T6 qui correspond à un territoire qui a été voulu et construit avant le Grand Paris. Cependant, il déplore le découpage de certains futurs territoires qui témoigne d'une reprise en main de l'État : il est à craindre que la précipitation qui semble être à l'œuvre dans le découpage des périmètres risque de nuire aux objectifs initiaux des établissements publics de coopération intercommunale et des territoires actuels, voire à l'efficacité de la future métropole.

Monsieur le Maire indique que les questions relatives aux finances, aux dotations et aux compétences seront évoquées lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

François VIGNERON abonde dans le sens des propos de Francis MORIN, mais il rappelle que Plaine Commune a, depuis un certain temps, donné la preuve de son efficacité et que l'établissement public de coopération intercommunale n'aura pas nécessairement besoin de procéder à de profondes modifications pour intégrer la métropole du Grand Paris. Il semble même que Plaine commune est la communauté d'agglomération qui est allée le plus loin en termes d'intégration et dans le sens de l'intercommunalité. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que le Conseil métropolitain sera élu.

Mathieu DEFREL s'exprime au nom du groupe Communiste-Front de gauche au sujet du périmètre du futur territoire. Il est satisfaisant que le périmètre T6 soit celui de l'intercommunalité de Plaine commune, mais hélas, on peut s'indigner que ce ne soit pas le cas de tous les établissements publics de coopération intercommunale. Certaines villes progressistes et villages portent une vision solidaire de la métropole et se retrouvent noyées dans des territoires qui sont sans cohérence : c'est le cas des « amis de Genolhac » qui vont se retrouver très éloignés des centres de décision sur leur territoire. En outre, il est dommage que, au lieu de prendre en considération des projets de territoire cohérents présentés par des élus, des associations ou des citoyens, le gouvernement ait arbitrairement retenu un découpage territorial qui ne tient pas compte des revendications démocratiques et qui ne répond pas aux enjeux de demain. Contrairement à ce qui a pu être évoqué, il estime que de nombreuses modifications sont à attendre, voire à craindre, avec le passage à la métropole. Par ailleurs, le groupe Communiste-Front de gauche estime que la population aurait dû être consultée et associée à cette réforme conséquente qui va transformer notre vie au quotidien. Il faut d'ailleurs se poser la question s'il n'y avait pas de meilleure manière pour définir une véritable consultation citoyenne et populaire sur ce sujet et se demander comment on ne peut ne pas comprendre l'exaspération de la population vis-à-vis de la politique quand il lui est systématiquement refusé de participer aux grands projets et aux grandes transformations, quand elle se voit sans cesse éloigner des pouvoirs de décision sans légitimité démocratique ou quand des intercommunalités sont démantelées alors qu'elles avaient amorcé de grands projets et qu'elles se voient privées de leur autonomie financière.

Que retenir de ces futurs territoires ? Le groupe Communiste-Front de gauche ne peut que constater le flou qui entoure les compétences du futur territoire dans un environnement financier plus qu'incertain. Bref, peu de certitudes et beaucoup d'incertitudes. Quant à la métropole, elle ne présente pour le moment qu'un environnement technocratique aux mécanismes financiers complexes et à la mise en place poussive sur plus de 3 ans. Le groupe Communiste-Front de gauche a la conviction que la métropole doit laisser sa place à un développement équilibré sur le territoire afin qu'il ne soit pas un espace où s'accroissent les inégalités et où émergent ici et là des pôles de compétitivité et de l'autre côté des espaces délaissés presque des cités dortoirs. Ce rééquilibrage semble indispensable d'un point de vue social, économique et écologique. Or, le gouvernement promettait une métropole qui combattrait les égoïsmes locaux, notamment sur la question du logement social. Mais des projets comme celui du parc Valbon développent le risque de faire reculer la nature et de revenir à des politiques de grands ensembles immobiliers, et donc de nuire au cadre de vie et au lien social. Le groupe Communiste-Front de gauche rappelle qu'il se bat pour et avec la population pour que la nature gagne sur la ville : en témoignent les 20 000 signatures déjà recueillies par le collectif de défense du parc. Il est impossible de ne pas entendre cette mobilisation, nos territoires se sont déjà beaucoup investis dans le lien social et le logement social. D'autres refusent encore de jouer catégoriquement le jeu, comme le 16^{ème} arrondissement de Paris et le département des Hauts-de-Seine. On peut se demander ce qu'attend le gouvernement socialiste pour imposer le respect de la loi aux maires égoïstes et hors-la-loi, comme il a su le faire pour la ville d'Ormesson. Le plan métropolitain de

l'habitat, prévu en 2018, sera peut-être rédigé par un gouvernement de droite et il est pertinent de se demander si les politiques de demain s'attarderont sur de tels sujets. Or, avec 950 000 personnes mal logées en Île-de-France, l'urgence est bien présente. Le groupe Communiste-Front de gauche est convaincu que l'urgence est également de se battre pour la mixité fonctionnelle des villes, avec des espaces où il fait bon vivre, des logements, des bureaux, de l'activité économique, des services publics, des espaces verts ou des moyens de transport avec le prolongement des lignes 12 et 13 et l'arrivée du tramway à Stains. L'urgence est également de se mobiliser pour que le Conseil métropolitain soit représentatif de la société dans sa pluralité et qu'il ne soit pas comme le dirait le Haut conseil à l'égalité Femme Homme, une assemblée composée uniquement "d'hommes blancs de plus de 50 ans en total décalage avec notre société". Le groupe Communiste-Front de gauche porte donc une vision polycentrique, rayonnante et solidaire de la métropole du Grand Paris pour laquelle il se bat à côté des élus qui partagent ce point de vue et au sein des futurs conseils métropolitains.

François VIGNERON rappelle que le siège social du T6 sera fixé dans la ville de Saint-Denis. Il rappelle que Plaine commune a parfaitement compris les enjeux et a été le moteur d'une certaine manière du changement du Grand Paris.

Monsieur le Maire abonde dans le sens des propos de Mathieu DEFREL et souligne trois points importants. Le premier concerne la démocratie : de nombreux élus, tous partis confondus, ont déploré le passage en force et l'absence de débat sur cette question. Le deuxième point concerne les finances : la baisse des dotations est un problème depuis plusieurs années. Il faut s'inquiéter de la péréquation qui sera appliquée; lors de la dernière séance du Conseil départemental des Hauts-de-Seine, plusieurs élus ont souligné le caractère confus de la péréquation pour les collectivités. Il faut donc espérer que les choses évoluent positivement au lendemain des élections régionales. Le troisième point concerne le logement : il est nécessaire de prendre des mesures concrètes pour l'application de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain dite SRU et de veiller à cette application au moment de la mise en place de la métropole. **Monsieur le Maire** rappelle que le périmètre T6 ne présente pas de différence avec celui de Plaine commune. Il y aura sans aucun doute plus de débats pour les périmètres T5, T7 et T12. Toutefois, bien que le T6 garde un périmètre déjà établi, les élus de Stains ne manqueront pas d'être exigeants et de parler du territoire nord de Plaine commune se sentant souvent laissé pour compte. C'est en ce sens que la commune de Stains mène des batailles sur des questions relatives aux transports ou au développement économique. Ainsi, tout en étant satisfait du travail solidaire et de la démarche de coopérative de villes, la commune de Stains doit rester exigeante vis-à-vis du territoire pour le bénéfice de ses habitants. **Monsieur le Maire** indique qu'il a demandé aux autres maires de Plaine commune d'être solidaires et de soutenir le prolongement du tramway sur le nord du territoire, comme c'est le cas à Pierrefitte et en espérant que ce sera le cas à Stains; les élus mèneront la bataille avec les habitants.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 37 voix pour (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUSA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR).

- **EMET** un avis favorable sur le périmètre et le siège du territoire dit "T6" tels qu'ils figurent dans le projet de décret et qui correspondent au périmètre actuel et au siège de la Communauté d'agglomération de Plaine Commune.
- **SOUHAITE** que dans ses règles de gouvernance, les projets portés et l'articulation à mettre en place avec les instances métropolitaines, cet établissement public territorial poursuive la dynamique engagée par la communauté d'agglomération dans le respect du principe de la coopérative de villes défini dans la charte de gouvernance adoptée en début de mandat.

Affaire n° 3 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Mme Farida AOUADIA-AMMI

Farida AOUADIA-AMMI rappelle que la modification du tableau des effectifs est un point récurrent dans l'ordre du jour du Conseil municipal. Il s'agit le plus souvent de transformation de postes qui font suite à des réussites à des concours. Les agents bénéficient alors d'une promotion interne et voient ainsi leur grade évoluer.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUADIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUSA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR).

- **DÉCIDE** la suppression et la création des postes suivants :

| Postes à supprimer | Poste à créer | Date de la transformation | Nombre de postes |
|--|---|--------------------------------------|------------------|
| Animateur principal de 1 ^{ère} classe | Rédacteur territorial | Entrée en vigueur de la délibération | 1 |
| 4 postes de rédacteur principal de 1 ^{ère} classe | 4 postes d'attachés territoriaux | Entrée en vigueur de la délibération | 4 |
| Assistant d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe à temps non complet : 11 h 30 | Assistant d'enseignement artistique de 1 ^{ère} classe à temps non complet : 16 h00 | Entrée en vigueur de la délibération | 1 |
| Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe | Rédacteur territorial | Entrée en vigueur de la délibération | 1 |
| Adjoint technique de 1 ^{ère} classe | Rédacteur territorial | Entrée en vigueur de la délibération | 1 |

- **DIT** que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits constitués à cet effet, ouverts au budget de l'exercice.

Affaire n° 4 - Modulation du régime indemnitaire en cas d'absence pour raisons de santé
Rapporteur : Mme Farida AOUDIA-AMMI

Farida AOUDIA-AMMI rappelle qu'en cas d'absence prolongée pour raison de santé, les agents perçoivent la totalité de leur salaire pendant 90 jours. Au-delà de cette période, ils ne perçoivent plus qu'un demi-traitement. Or, jusqu'à présent, le demi-traitement ne portait que sur le salaire de base et non sur le régime indemnitaire, à savoir les primes qui étaient versées à 100 %. Il s'agit donc de rétablir le cadre légal et la cohérence dans le versement du demi-traitement.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **37 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUSA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR).

- Les agents rémunérés sur la base d'un demi-traitement percevront un demi-régime indemnitaire y compris sur la prime de service public.
- Cette mesure prendra effet à compter du 1^{er} novembre 2015 et ne s'appliquera pas sur la prime annuelle.

Affaire n° 5 - Contrat local étudiant 2015-2016
Rapporteur : M. Mathieu DEFREL

Mathieu DEFREL indique que le dispositif entre dans sa cinquième année. Le Conseil municipal doit valider l'enveloppe de 100 000 €. Ce dispositif aide les jeunes étudiants stanois en les accompagnant avec une bourse, certes modeste, mais qui représente un véritable soutien pour certains d'entre eux dans leur parcours éducatif. En contrepartie de cette aide, les jeunes s'engagent à donner de leur temps, 40 ou 80 heures, à des associations locales. En 2015, le dispositif a été modifié : certains jeunes de la résidence étudiante Albert-Jacquard ont été invités à déposer une candidature puisqu'il est considéré que ces étudiants sont des citoyens stanois pour la durée de leurs études. À noter que certains de ces étudiants poursuivent de brillantes études et se trouvent dans des situations d'isolement familial. La commune de Stains a donc décidé de les accompagner dans la réussite éducative en contrepartie ils aident le tissu bénévole des associations stanoises, certains sont mêmes engagés depuis un ou deux ans. Mathieu DEFREL annonce que la signature des contrats sera organisée le 15 octobre 2015 à la Mairie ; tous les conseillers municipaux sont invités à participer à cet évènement.

Julien MUGERIN rappelle l'opposition du groupe "Stains pour tous" à ce dispositif. En effet, il considère que, au motif d'apporter un soutien au réseau associatif stanois et un soutien financier aux étudiants dont les revenus sont parfois limités - merci à Valérie PÉCRESSÉ qui a augmenté le nombre de boursiers quand elle était ministre de l'Enseignement supérieur - la municipalité mène une opération politique afin d'acheter de futures voix. Ce dispositif est un calcul mesquin qui consiste à considérer qu'en payant un jeune, il est possible d'obtenir son vote lors d'élections futures. Le Contrat Local Étudiant est, en outre, un dispositif injuste puisque des jeunes qui n'ont pas le temps de s'engager dans des

associations en raison d'études exigeantes ne peuvent pas bénéficier de cette opération. Le groupe Stains pour tous privilégierait le financement de projets plutôt que le don d'argent aux jeunes. Certains jeunes portent des projets ambitieux, comme des études dans de grandes écoles, des études qui coûtent chères, des apprentis qui doivent acheter du matériel, des projets solidaires ou des créations d'entreprises. Le groupe Stains pour tous s'oppose donc au financement de ces Contrat Local Étudiant, et non pas parce qu'il défend une position anti-jeunes, mais parce que le groupe n'est pas d'accord avec ce principe.

Mathieu DEFREL s'amuse d'entendre les élus de l'opposition parler de clientélisme puisque dans certaines villes de droite le clientélisme est un jeu très populaire, comme Serge DASSAULT ou la ville de Levallois-Perret, avec des achats de voix qui sont à peine dissimulés. Le dispositif du Contrat Local Étudiant ne mérite pas d'être qualifié de clientéliste. Mathieu DEFREL souligne que le groupe Stains pour tous a changé de position : en 2014, il ne mentionnait pas l'achat de voix pour de futurs électeurs, mais ne partageait simplement pas le principe de donner de l'argent en contrepartie d'heures de bénévolat. Le dispositif existe depuis 5 ans et certains colistiers du groupe Stains pour tous en ont bénéficié : il est donc malvenu de dire que le Contrat Local Étudiant sert à acheter des voix. Certains jeunes ayant bénéficié d'un Contrat Local Étudiant ne partagent pas toutes les idées de la majorité municipale, mais il s'agit avant tout de les accompagner et de mettre les moyens de réussir dans leur parcours étudiant. Ces jeunes sont ensuite parfaitement libres dans leurs futurs choix politiques. Par ailleurs, ce dispositif permet également de mettre en lumière le tissu associatif local qui ne cesse de surprendre en portant des initiatives innovantes tout en faisant face à de drastiques baisses de moyens au niveau de l'État et des collectivités. En conclusion, Mathieu DEFREL estime que si le groupe Stains pour tous ne vote pas le dispositif, ce n'est pas pour des raisons de clientélisme, mais plutôt parce qu'il ne croit pas en la jeunesse stanoise.

Fabienne TESSIER-KERGOSIEN ajoute qu'il y a un dispositif sur la création d'entreprise pour les jeunes et pour toute la population stanoise ; il faut donc bien connaître sa ville pour savoir ce qui existe sur le territoire ou pas.

Francis MORIN conclut en rappelant à Julien MUGERIN qu'il faut être présent aux séances du conseil d'agglomération quand on est élu.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés avec **29 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaïha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUSA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 voix contre** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR).

- **VOTE** l'enveloppe globale affectée au dispositif Contrat local étudiant 2015/2016, soit 100 000,00 €.
- **APPROUVE** les termes du Contrat local étudiant 2015-2016 et de la charte du Contrat local étudiant 2015-2016.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte du Contrat local étudiant 2015-2016 avec les associations et les lauréats, ainsi que les conventions du Contrat local étudiant 2015-2016 à passer avec chaque lauréat.
- **DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget communal de l'exercice correspondant.

Affaire n° 6a - Adhésion de la commune de Stains au sein de l'association régionale du « Réseau régional des cités jardins d'Île-de-France »

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

Monsieur le Maire indique qu'un important travail a été réalisé par des partenaires pour constituer le réseau des cités-jardins afin de valoriser ce patrimoine vert. La Ville a récemment obtenu le label d'Europa Nostra qui reconnaît la cité-jardin de Stains à l'échelle européenne voire internationale. Depuis 2005, il y avait cette volonté avec les villes de Stains, Suresnes, Champigny, Le Pré-Saint-Gervais, Épinay-sur-Seine, Chatenay et quelques autres villes où il existe des cités-jardins remarquables, celle de Stains étant l'une des plus importantes et des plus abouties dans le cadre du projet d'Henri SELLIER. Ce dernier avait une forte conception du logement, mais aussi de l'habitat, celui-ci devant comporter des équipements publics, culturels, sportifs ou dédiés à la santé publique, des espaces de détente et des espaces verts, et enfin un habitat digne pour des populations qui vivaient auparavant dans des logements insalubres à Paris ou en région parisienne. Il y avait une conception très avant-gardiste qui était menée par Henri SELLIER pour mener un projet cohérent, collectif sur la question des cités-jardins.

Les villes précédemment citées, les offices de tourisme et les bailleurs ont voulu partager une réflexion afin de valoriser les cités-jardins, en lien avec les habitants. Monsieur le Maire annonce, à cet effet, qu'il a participé, dans l'après-midi, à la création de l'association du réseau régional des cités-jardins d'Île-de-France. La réunion s'est tenue à la mairie de Suresnes en présence de Monsieur le Maire Christian DUPUY, ville qui offre une cité-jardin bien aboutie. Il serait d'ailleurs intéressant que l'ensemble des élus municipaux la visitent : cette cité-jardin est très différente de celle de Stains et tout aussi remarquable. La création de l'association a donc été validée. De nombreux partenaires ont répondu favorablement à la création de cette association qui regroupe trois collègues : celui des collectivités représenté par les élus, celui des différentes associations et partenaires publics et enfin celui des habitants. Un pas historique a donc été franchi quant à la création de cette association qui permettra d'inscrire davantage les habitants de ces cités-jardins, mais aussi tous les habitants dans la valorisation de ce patrimoine exemplaire. L'association permettra également la mise en œuvre d'actions communes d'importance. Les différentes cités-jardins mentionnées ont toutes des projets ou des actions à leur échelle : l'objectif est de mettre toutes ces actions en cohérence à l'échelle du réseau régional, comme l'opération du Printemps des cités-jardins d'Île-de-France. Le réseau sera, en outre, un lieu de réflexion sur l'avenir de l'habitat au sens large avec les questions de commerces de proximité, les équipements publics et les espaces. Dans ce travail, il y a aussi des partenaires universitaires. Il était important de créer ce réseau alors que la métropole du Grand Paris commence à se dessiner : c'est une manière de mobiliser les habitants et de travailler avec eux sur l'appropriation des cités-jardins.

Monsieur le Maire indique qu'il sera le président de l'association : il a été acté le principe d'une présidence tournante (aujourd'hui Stains) et que les différentes villes ayant participé à la création de l'association seront toutes amenées à siéger à la présidence. Lors de l'assemblée générale constitutive, toutes les sensibilités politiques étaient représentées, les élus présents ont fortement exprimé leur volonté de travailler ensemble et de faire la

promotion des cités jardins en lien avec les habitants. Le Conseil municipal est donc invité à valider l'adhésion de Stains à cette association, à désigner deux représentants, le Maire et la proposition d'un autre élu soit l'élue en charge du secteur de la cité-jardin et du Clos Saint-Lazare, à savoir Madame Zaiha NEDJAR, et à valider la participation financière de la Ville à hauteur de 5 000,00 €. À noter que Plaine Commune participera à hauteur de 15 000,00 €, les villes adhérentes participeront chacune à hauteur de 3 000,00 €, les bailleurs participeront à hauteur de 3 000,00 € et les conseils départementaux sont sollicités à hauteur de 7 500,00 €. Le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis a déjà donné une réponse favorable : il y a plusieurs cités-jardins sur son territoire, celles de Stains, d'Épinay-sur-Seine et du Pré-Saint-Gervais. Des réponses sont attendues de la part du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et d'autres partenaires. Enfin, il a été acté que le siège social de l'association sera à Stains dans la boutique « Mémoires de cité-jardin », d'un commun accord avec la commune de Suresnes qui aurait légitimement pu prétendre à la fixation du siège social au sein de son musée d'histoire urbaine et sociale. Il s'agissait de mettre en avant la complémentarité de ces espaces de valorisation du patrimoine. **Monsieur le Maire** se félicite donc que le siège social soit installé à Stains, d'autant plus que des inquiétudes entouraient l'avenir de la boutique « Mémoires de cité-jardin ». Il souhaite remercier Maud BACCARA, ainsi que l'ancienne équipe municipale qui avait accompagné ce travail qui, bien qu'abouti, n'est pas terminé.

En réponse aux propos de Francis MORIN au point précédent, Monsieur MUGERIN souhaite à Monsieur MORIN de ne jamais avoir de problème personnel ou familial à régler et de ne pas pouvoir être présent à un conseil communautaire.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida Aoudia-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUSA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR).

- **ADHÈRE** aux statuts de l'association du « Réseau régional des cités jardins d'Ile-de-France ».
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel 2016-2018 de l'association régionale « Réseau régional des cités jardins d'Ile-de-France ».
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.

Affaire n° 6b - Représentation de la commune de Stains au sein de l'association régionale du « Réseau régional des cités jardins d'Ile-de-France »

Rapporteur : M. Azzédine TAÏBI

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **30 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUICHE, M. François VIGNERON, Mme Farida Aoudia-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUSA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par

mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL), **8 abstentions** (Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR).

- **DÉSIGNE** le directeur du Pôle développement culturel et coopérations ainsi que le chargé de mission, Agenda 21, écologie urbaine et économie sociale et solidaire, en tant que techniciens au sein de la délégation représentant la commune de Stains à l'association régionale « Réseau régional des cités jardins d'Ile-de-France ».
- **DESIGNE** Monsieur Azzédine TAÏBI et Madame Zaiha NEDJAR en qualité de représentants du Conseil municipal de la commune de Stains au sein de la délégation représentant la commune de Stains à l'association régionale « Réseau régional des cités jardins d'Ile-de-France ».

Affaire n° 7 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours populaire Français suite aux inondations dans les Alpes Maritimes et la Corse

Rapporteur : Mme Angèle DIONE

Angèle DIONE indique qu'il s'agit d'attribuer une subvention exceptionnelle au Secours populaire français à la suite des inondations dans les Alpes-Maritimes et en Corse. La municipalité a l'habitude d'attribuer de telles aides exceptionnelles au Secours populaire au regard des dommages notamment humains, matériels et environnementaux suite aux inondations. La subvention s'élève à 2 000,00 €.

Monsieur le Maire précise que la Ville de Stains a été sollicitée par le Secours populaire français. Si elle avait été sollicitée par d'autres associations, elle aurait pris le soin de répartir la subvention. Au nom de la commune de Stains, **Monsieur le Maire** fait part de sa solidarité et de son soutien aux familles et aux victimes de ces inondations. À quelques jours de la COP 21, cette catastrophe pose la question des enjeux climatiques dans une région qui a été massivement bétonnée au cours des dernières décennies, au mépris des réglementations et du Code de l'urbanisme. Ce sont malheureusement les populations qui subissent les conséquences de ce non-respect des lois. Il faut donc espérer que des décisions d'importance seront prises afin d'interdire le bétonnage des littoraux et d'éviter de déstabiliser les enjeux climatiques. Enfin, **Monsieur le Maire** souhaite rendre hommage aux bénévoles du Secours populaire français qui ont rapidement établi une chaîne de solidarité dans le pays, voire au-delà. D'autres associations ont également fait preuve d'une mobilisation louable, comme le Secours catholique ou la Croix Rouge qui ont su apporter du soutien moral et de l'aide matérielle et logistique aux sinistrés.

LE CONSEIL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés avec **38 voix pour** (M. Azzédine TAÏBI, M. Olivier MATHIS, Mme Najia AMZAL par mandat, M. Francis MORIN, Mme Angèle DIONE, M. Michel LE THOMAS par mandat, Mme Nabila AKKOUCHE, M. François VIGNERON, Mme Farida AOUDIA-AMMI, M. Géry DYKOKA NGOLO par mandat, M. Philippe LE NAOUR, Mme Fabienne TESSIER KERGOSIEN, Mme Nicole RIOU, Mme Zaiha NEDJAR par mandat, M. Kassem IDIR, M. Larbi LEBIB, Mme Françoise ABDERIDE par mandat, Mme Karina KELLNER, Mme Nadia ZEHOU, M. Lamine SAÏDANE, Mme Afifa GUERRAH, M. Jean Claude DE SOUSA par mandat, M. Abdelfattah MESSOUSSI, M. Erol ERSAN par mandat, M. Mathieu DEFREL, Mme Favella HIMEUR, Mme Khalida MOSTEFA SBAA, M. Nicolas STIENNE, Mme Najewa HAMMANI par mandat, Mme Lidia AMZAL, Mme Fatima DRIDER par mandat, Mme Evelyne SEEGER par mandat, Mme Marie-Claude GOUREAU par mandat, M. Madi BOINA BOINA, Mme Sylvie JEANNOT, M. Julien MUGERIN, M. Sean NKOLO MAYE par mandat, M. Laurent TUR).

- **ACCORDE** à l'association « Le Secours populaire français » une subvention exceptionnelle suite aux inondations et orages survenus dans les Alpes Maritimes et la Corse, d'un montant de 2000,00 € au titre de l'année 2015.
- **DIT** que les dépenses en résultant sont inscrites au budget de l'exercice correspondant.

Ville de Stains

** ** ** *

**L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole,
la séance publique est levée à vingt et une heure et quinze minutes.**

Le Secrétaire
Kassem IDIR



Le Maire,
Azzédine TAÏB

